

L'avancement de grade des enseignants-chercheurs

Promotions nationales et locales

Bilan de la campagne 2016 (hors avancement spécifique)

En 2016, un tiers des enseignants-chercheurs promouvables à un avancement de grade ont été candidats avec des différences selon le grade d'accès. Parmi eux, 43% ont été promus. Le taux de promus le plus élevé concerne l'accès au grade de maître de conférences hors classe (54%). Ce taux varie sensiblement selon le groupe CNU. Les femmes sont moins souvent candidates que les hommes alors qu'elles sont plus fréquemment promues.

Anne-Sophie Beurenaut
DGRH A1-1

Il existe deux voies d'avancement de grade en fonction de la situation des enseignants-chercheurs : la voie de droit commun et la voie spécifique qui est réservée aux agents exerçant des fonctions qui ne sont pas principalement d'enseignement et de recherche.

Les enseignants-chercheurs promouvables, c'est-à-dire remplissant les conditions d'ancienneté définies par leurs statuts, doivent déposer un dossier de candidature.

L'avancement de droit commun a lieu, pour moitié, sur proposition de la section compétente du Conseil national des universités (CNU) et pour moitié sur proposition des conseils de l'établissement. Ces différentes instances proposent les promotions dans la limite du contingent de possibilités qui leur a été notifié par le Ministère.

Les dossiers des candidats à l'avancement spécifique sont examinés par une instance nationale.

Cette note est exclusivement consacrée à l'avancement de droit commun.

Les ratios (promus / promouvables) qui permettent de déterminer le nombre maximum des avancements de grade pouvant être prononcés pour les années 2015, 2016 et 2017 figurent dans l'arrêté du 4 mars 2015 (voir Sources). Ils sont respectivement de 20% des agents promouvables pour les maîtres de conférences hors classe (MCF HC), de 15% pour les professeurs de 1^{ère} classe (PR 1C) et les professeurs de classe exceptionnelle 1^{er} échelon (PR CE1) et de 21% pour les professeurs de classe exceptionnelle 2^{ème} échelon (PR CE2). Ces taux restent inchangés depuis 2011 (2012 pour les PR CE2).

Un tiers des promouvables se portent candidats avec des différences selon le grade d'accès

En 2016, 19 860 enseignants-chercheurs étaient promouvables. Parmi eux, 6 460 ont été candidats, soit 32,5%. Ce taux de candidature varie selon les grades. Il est de 28% pour l'accès au grade de MCF HC, 40% pour celui de PR 1C, 30% pour celui de PR CE1 et 37% pour celui de PR CE2 (tableau 1, p. 1).

TABLEAU 1 - Bilan de la campagne 2016 d'avancement par grade

	Candidats	Candidats / Promouvables	Promus	Promus / Candidats
PR de classe exceptionnelle 2 ^{ème} échelon	758	36,8%	289	38,1%
PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	1 526	29,6%	615	40,3%
PR de 1 ^{ère} classe	2 047	39,7%	753	36,8%
Maître de conférences hors classe	2 128	28,4%	1 149	54,0%
Total	6 459	32,5%	2 806	43,4%

Source : Galaxie ELECTRA, octobre 2016

FIGURE 1 - Evolution du taux de candidature par grade

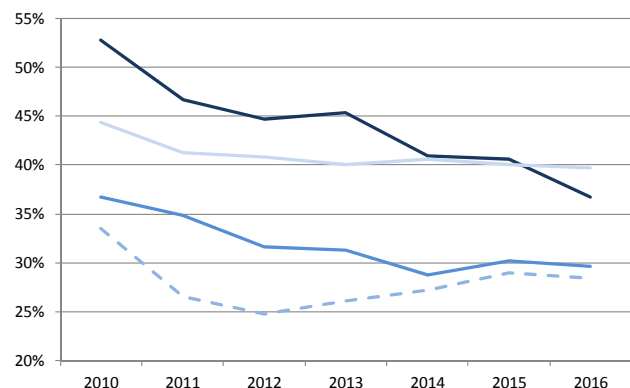
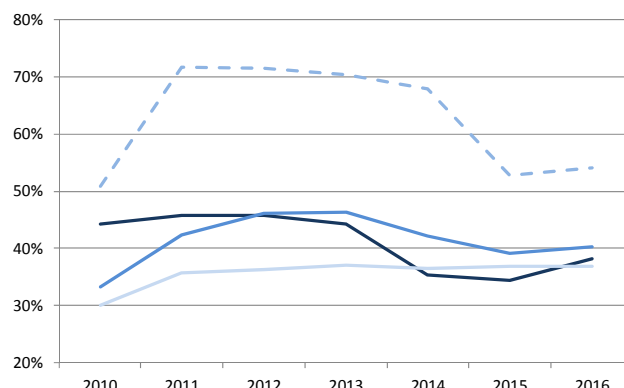


FIGURE 2 - Evolution du taux de promus / candidats par grade



Source : Galaxie ELECTRA

Diminution des taux de candidature

Globalement, les taux de candidature ont baissé entre 2010 et 2016. Le taux des PR CE2 continue de diminuer alors que celui des PR 1C semble se stabiliser aux alentours de 40%. Les taux de candidature convergent aux alentours de 30% pour les MCF HC et les PR CE1 (figure 1, p. 2).

Quatre candidats sur dix sont promus

Dans l'ensemble, 2 800 candidats ont été promus, soit 43% (tableau 1, p. 1). Le taux promus / candidats varie selon le grade. Parmi les candidats à l'accès

au grade de MCF HC, 54% sont promus, ce qui constitue le taux le plus élevé. Arrivent ensuite les promus au grade de PR CE1 (40%), les promus au grade de PR CE2 (38%) puis ceux au grade de PR 1C (37%) (tableau 1, p. 1).

Les taux promus / candidats évoluent logiquement en sens inverse des taux de candidature. A ratio promus / promouvables constant, plus il y a de candidats, moins le taux promus / candidats est élevé (figure 2, p. 2).

Les deux tiers des MCF sont promus HC dès les 1^{er} échelons d'accès

Les promus au grade de MCF HC sont

67,5% à être issus de l'échelon 6 ou 7 du grade des maîtres de conférences classe normale (MCF CN). Pour les promus au grade de PR 1C la quasi-totalité (99%) étaient professeurs de 2^{ème} classe (PR 2C) échelon 5 ou 6. De même, pour l'accès au grade de PR CE1 88% étaient PR 1C échelon 3 (voir Sources et tableau 2, p. 2).

En 2016, l'âge moyen des promus au grade de MCF HC est de 48 ans et 5 mois. Il est de 49 ans et 11 mois pour les promus au grade de PR 1C, 53 ans et 5 mois pour les promus au grade de PR CE1 et 57 ans et 5 mois pour les promus au grade de PR CE2. Les promus au grade de MCF HC ont une ancienneté

TABLEAU 2 - Grade et échelon d'origine des enseignants-chercheurs par grade d'accès et sexe

Grade d'accès	Grade et échelon lors de la remontée des promouvables	Candidats						Promus CNU		Promus localement		Promus toutes voies					
		Hommes	Femmes	Ensemble		Ensemble	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble					
PR CE2	PR CE1 échelon 3	1	0,2%	1	0,8%	2	0,3%										
	PR CE1 échelon 1	627	99,8%	129	99,2%	756	99,7%	149	100,0%	140	100,0%	241	100,0%	48	100,0%	289	100,0%
PR CE1	PR 1C échelon 3	984	81,5%	257	80,8%	1 241	81,3%	286	89,7%	257	86,8%	417	88,2%	126	88,7%	543	88,3%
	PR 1C échelon 2	218	18,0%	56	17,6%	274	18,0%	33	10,3%	37	12,5%	55	11,6%	15	10,6%	70	11,4%
PR 1C	PR 1C échelon 1	6	0,5%	5	1,6%	11	0,7%		0,0%	2	0,7%	1	0,2%	1	0,7%	2	0,3%
	PR 2C échelon 6	892	60,9%	328	56,4%	1 220	59,6%	259	67,8%	257	69,3%	350	68,4%	166	68,9%	516	68,5%
	PR 2C échelon 5	496	33,9%	216	37,1%	712	34,8%	121	31,7%	107	28,8%	155	30,3%	73	30,3%	228	30,3%
	PR 2C échelon 4	40	2,7%	18	3,1%	58	2,8%	1	0,3%	3	0,8%	3	0,6%	1	0,4%	4	0,5%
	PR 2C échelon 3	14	1,0%	1	0,2%	15	0,7%	1	0,3%	2	0,5%	3	0,6%		0,0%	3	0,4%
	PR 2C échelon 2	4	0,3%	4	0,7%	8	0,4%										
MCF HC	PR 2C échelon 1	19	1,3%	15	2,6%	34	1,7%			2	0,5%	1	0,2%	1	0,4%	2	0,3%
	MCF CN échelon 9	267	23,0%	202	20,8%	469	22,0%	96	16,1%	105	19,1%	104	17,7%	97	17,3%	201	17,5%
	MCF CN échelon 8	187	16,1%	174	18,0%	361	17,0%	83	13,9%	89	16,2%	85	14,5%	87	15,5%	172	15,0%
	MCF CN échelon 7	600	51,8%	497	51,3%	1 097	51,6%	329	55,0%	310	56,3%	328	55,8%	311	55,4%	639	55,6%
	MCF CN échelon 6*	105	9,1%	96	9,9%	201	9,4%	90	15,1%	47	8,5%	71	12,1%	66	11,8%	137	11,9%

* les conditions de promouvabilité sont à remplir au 31 décembre de l'année en cours : par exemple, les MCF CN échelon 6 ont atteint le 7^{ème} échelon avant le 31/12/2016

Note de lecture : 81,5% des enseignants-chercheurs candidats à l'accès au grade de PR CE1 sont PR 1C échelon 3.

Source : Galaxie ELECTRA, octobre 2016

TABLEAU 3 - Age moyen des promouvables, candidats et promus, et ancienneté moyenne des promus par grade et sexe

	Age moyen										Ancienneté moyenne dans le grade*		
	Promouvables			Candidats			Promus toutes voies			Promus toutes voies			
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	
PR CE2	56 a 11 m	57 a 2 m	56 a 11 m	57 a 7 m	58 a 5 m	57 a 9 m	57 a 3 m	58 a 7 m	57 a 5 m	5 a	4 a 7 m	4 a 11 m	
PR CE1	53 a 5 m	53 a 8 m	53 a 5 m	53 a 11 m	55 a 1 m	54 a 2 m	53 a 2 m	54 a 5 m	53 a 5 m	6 a 8 m	6 a 6 m	6 a 8 m	
PR 1C	48 a 10 m	49 a	48 a 11 m	49 a 9 m	50 a 4 m	49 a 11 m	49 a 7 m	50 a 8 m	49 a 11 m	6 a 10 m	6 a 6 m	6 a 9 m	
MCF HC	50 a 10 m	49 a 10 m	50 a 5 m	49 a 3 m	48 a 10 m	49 a 1 m	48 a 3 m	48 a 6 m	48 a 5 m	13 a 10 m	13 a 11 m	13 a 11 m	
Total	51 a 9 m	50 a 10 m	51 a 6 m	51 a 10 m	50 a 11 m	51 a 7 m	51 a 1 m	50 a 4 m	50 a 10 m	8 a 10 m	10 a 7 m	9 a 5 m	

* date de promotion pour le calcul au 31/12/2016

Source : Galaxie ELECTRA, octobre 2016

TABLEAU 4 - Bilan de la campagne 2016 d'avancement par grade et groupe CNU

	PR CE2				PR CE1			PR 1C				MCF HC				Tous grades				
	Candidats	Candidats / Promouvables	Promus	Promus / Candidats	Candidats	Candidats / Promouvables	Promus / Candidats	Candidats	Candidats / Promouvables	Promus	Promus / Candidats	Candidats	Candidats / Promouvables	Promus	Promus / Candidats	Candidats	Candidats / Promouvables	Promus	Promus / Candidats	
Groupe 1 : Droit et science politique	130	28,6%	56	43,1%	94	21,7%	46	48,9%	58	32,4%	24	41,4%	125	21,5%	81	64,8%	407	24,7%	207	50,9%
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	120	38,6%	36	30,0%	98	30,9%	38	38,8%	52	36,4%	22	42,3%	205	33,6%	103	50,2%	475	34,4%	199	41,9%
Groupe 3 : Langues et littératures	262	42,1%	88	33,6%	179	31,8%	65	36,3%	83	43,2%	29	34,9%	284	23,8%	159	56,0%	808	31,4%	341	42,2%
Groupe 4 : Sciences humaines	320	37,8%	128	40,0%	219	33,5%	94	42,9%	98	40,5%	35	35,7%	268	26,7%	160	59,7%	905	33,0%	417	46,1%
Groupe 5 : Mathématiques et informatique	282	40,9%	89	31,6%	233	31,0%	87	37,3%	131	40,7%	41	31,3%	267	28,5%	129	48,3%	913	33,8%	346	37,9%
Groupe 6 : Physique	127	46,2%	49	38,6%	92	28,0%	35	38,0%	51	33,1%	21	41,2%	81	25,7%	43	53,1%	351	32,7%	148	42,2%
Groupe 7 : Chimie	135	39,2%	53	39,3%	93	24,7%	38	40,9%	40	27,2%	19	47,5%	148	37,8%	74	50,0%	416	33,0%	184	44,2%
Groupe 8 : Sciences de la terre	56	38,9%	22	39,3%	41	28,5%	19	46,3%	18	26,1%	10	55,6%	54	30,7%	30	55,6%	169	31,7%	81	47,9%
Groupe 9 : Mécanique, génie mécanique et informatique	312	43,4%	111	35,6%	257	30,3%	107	41,6%	116	34,7%	45	38,8%	296	30,5%	157	53,0%	981	34,2%	420	42,8%
Groupe 10 : Biologie et biochimie	145	36,5%	56	38,6%	118	26,5%	50	42,4%	51	32,9%	21	41,2%	220	30,3%	116	52,7%	534	31,0%	243	45,5%
Pharmacie	46	35,4%	23	50,0%	27	23,3%	10	37,0%	24	38,7%	11	45,8%	43	22,4%	21	48,8%	140	28,0%	65	46,4%
Groupe 12 : Interdisciplinaire	106	51,7%	40	37,7%	72	43,1%	26	36,1%	34	57,6%	11	32,4%	136	34,3%	76	55,9%	348	42,1%	153	44,0%

Source : Galaxie ELECTRA, octobre 2016

moyenne de 13 ans et 11 mois dans le grade précédent. Cette ancienneté est de 6 ans et 9 mois pour les promus PR 1C, de 6 ans et 8 mois pour les promus PR CE1 et de 4 ans et 11 mois pour les promus PR CE2 (tableau 3, p. 2).

Des taux de candidature variables selon le groupe CNU des enseignants-chercheurs

Les taux de candidature diffèrent selon le groupe CNU, avec des différences marquées selon les sections CNU.

Les groupes « Mécanique, génie mécanique et informatique » et « Mathématiques et informatique » présentent le plus grand nombre de candidats (respectivement 981 et 913) et des taux de candidature parmi les plus élevés (34% chacun). Au sein de ces groupes, le taux de candidature varie de 32% pour la section « Génie électrique, électronique, photonique et systèmes » à 36% pour la section « Mathématiques appliquées et applications des mathématiques ». Viennent ensuite les groupes « Sciences humaines » et « Langues et littératures » avec respectivement 905 et 808 candidats, qui affichent des taux de candidature de 33% et 31%.

Le taux de candidature le plus faible se situe au niveau du groupe « Droit et science politique » avec 407 candidats tous grades confondus, soit 25% de candidature. A l'inverse, il est le plus élevé dans le groupe « Interdisciplinaire » avec 348 candidats, soit un taux de 42%.

Ces taux de candidature varient également selon le grade. Le taux de candidature au grade de MCF HC est généralement plus faible que pour les autres grades, ce qui implique une probabilité d'avancement supérieure pour les candidats à ce grade (tableau 4, p. 3).

Une part de promus variable selon le groupe CNU

Les groupes « Mathématiques et informatique » (38%) et « Sciences économiques et de gestion » (42%) ont les plus faibles taux de promus / candidats. Ceux de « Droit et science politique » (51%) et « Sciences de la terre » (48%) ont les taux les plus élevés. Quel que soit le groupe disciplinaire, l'accès aux grades de PR apparaît plus sélectif que l'accès à celui de MCF HC (tableau 4, p. 3).

Plus de la moitié des candidats des universités Droit et économie promus

Les taux de promus / candidats varient sensiblement selon le type d'établissement de rattachement de l'enseignant.

Les IEP présentent le taux de promus / candidats le plus faible avec 39% de promus, suivis des universités scientifiques avec 40%. A l'inverse, les universités en droit et économie présentent le taux de promus / candidats le plus élevé avec 56,5% (hors « autres typologies »). (tableau 5, p. 3).

Les femmes moins candidates que les hommes mais davantage promues

Globalement, les femmes candidatent moins que les hommes (30% des promouvables contre 34% pour les hommes), sauf pour l'accès au grade de MCF HC (29% des femmes sont candidates contre 28% pour les hommes). Ce résultat pourrait s'expliquer par l'auto-censure de certaines femmes à candidater à un avancement de grade de PR (figure 5, p. 4).

Dans tous les cas (hors PR CE2), les femmes réussissent mieux que les hommes (50% des candidates sont promues contre 41% chez les hommes) (figure 5, p. 4).

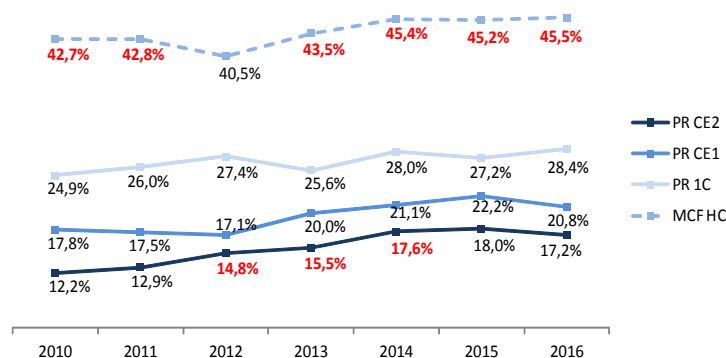
Comme sur l'ensemble de la population des enseignants-chercheurs (63% d'hommes contre 37% de femmes en 2015), les femmes sont moins nombreuses que les hommes parmi les candidats et les promus. En 2016, 1 999 femmes étaient candidates (contre 4 460 hommes) et 992 ont été promues (contre 1 814 hommes). Globalement les femmes représentent 33% des promouvables, 31% des candidats et 35% des promus (figures 3 et 4, p. 4).

TABLEAU 5 - Bilan de la campagne 2016 d'avancement par typologie d'établissement

	Candidats	Candidats / Promouvables	Promus	Promus / Candidats
Universités Pluridisciplinaires et Santé	1 767	32,4%	765	43,3%
Etablissements fusionnés	1 204	32,1%	530	44,0%
Universités Pluridisciplinaires hors Santé	945	34,1%	383	40,5%
Universités scientifiques	906	32,9%	362	40,0%
Universités LSH	763	31,3%	353	46,3%
Ecoles d'ingénieurs	474	35,0%	212	44,7%
Universités Droit / Eco	237	27,9%	134	56,5%
Grands établissements	113	34,8%	46	40,7%
IEP	46	30,5%	18	39,1%
Autres typologies	4	36,4%	3	75,0%
Total	6 459	32,5%	2 806	43,4%

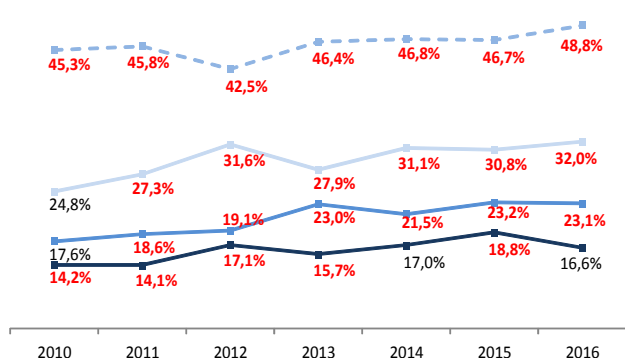
Source : Galaxie ELECTRA, octobre 2016

FIGURE 3 - Evolution de la part des femmes parmi les candidats



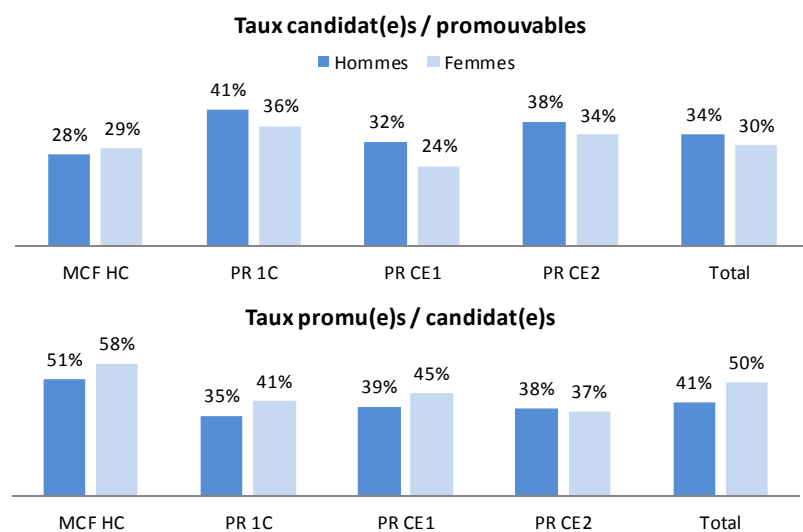
Les % rouges correspondent à des situations favorables aux femmes : taux de femmes parmi les candidats > taux de femmes parmi les promouvables
Source : Galaxie ELECTRA

FIGURE 4 - Evolution de la part des femmes parmi les promus



Les % rouges correspondent à des situations favorables aux femmes : taux de femmes parmi les promus > taux de femmes parmi les candidats

FIGURE 5 - Taux de candidature et de promotion par grade et par sexe en 2016



Note de lecture : 30 % des femmes promouvables sont candidates et 50 % des femmes candidates sont promues

Source : Galaxie ELECTRA, octobre 2016

En savoir plus

- Tableaux Excel détaillés du bilan de la campagne d'avancement de grade 2016 (hors avancement spécifique)

- Bideault M., Thirion J. et Tourbeaux J. « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche — 2014-2015 », MENESR, Note de la DGRH n° 7 – septembre 2016

Tous les tableaux détaillés, les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22708/bilans-et-statistiques.html>

ou dans l'application PERSÉ du portail GALAXIE :

<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/perse/accueil>

Sources, définitions et méthodologie

- Arrêté du 4 mars 2015 fixant pour les années 2015, 2016 et 2017 les taux de promotion dans certains corps de fonctionnaires relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Dans cette note, les échelons du grade de professeur de classe exceptionnelle (1^{er} échelon et 2^{ème} échelon) sont considérés comme deux grades.
- Champ de l'étude : population des enseignants-chercheurs telle que définie par le Décret n°84-431 du 6 juin 1984.
- Conditions de promouvabilité à remplir au 31 décembre de l'année en cours :
 - Maître de conférences hors classe : peuvent être promus à la hors-classe les maîtres de conférences parvenus au 7^{ème} échelon de la classe normale et ayant accompli au moins cinq ans de services en qualité de maître de conférences ou de maître-assistant en position d'activité ou en position de détachement.
 - Professeur de 1^{ère} classe : peuvent être promus à la 1^{ère} classe des professeurs des universités les professeurs de la 2^{ème} classe sans condition d'ancienneté.
 - Professeur de classe exceptionnelle 1^{er} échelon : peuvent être promus au 1^{er} échelon de la classe exceptionnelle les professeurs de 1^{ère} classe qui justifient d'au moins dix-huit mois d'ancienneté dans celle-ci.
 - Professeur de classe exceptionnelle 2^{ème} échelon : peuvent être promus au 2^{ème} échelon de la classe exceptionnelle les professeurs des universités justifiant d'au moins dix-huit mois d'ancienneté dans le 1^{er} échelon de cette classe.
- Taux de candidature : part des candidats parmi les promouvables.
- Contingents d'avancement de grade : en vertu des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1090 du 1^{er} septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat, l'assiette du nombre de promouvables, sur laquelle s'applique les ratios promus / promouvable est limitée à ceux réunissant les conditions au 31 décembre de l'année « N-1 ». A ces effectifs s'ajoutent ceux qui remplissent les mêmes conditions au cours de l'année « N », pour constituer l'ensemble des effectifs de promouvables qui peuvent déposer un dossier de candidature.